



Chiens mordeurs : évaluations de la dangerosité Protégez vos clients des risques de récurrence

Au-delà des obligations légales, les vétérinaires ont aussi pour mission de protéger les personnes et les animaux. Dans le cas de morsure, cette mission est complexe, l'évaluation de la dangerosité dans le cadre de l'évaluation comportementale permet de contribuer à la protection de tous les acteurs.

Évaluer le chien pour le protéger lui-même

L'évaluation est **une aide et non une contrainte** : le chien qui mord, que ce soit à l'extérieur ou dans la famille représente une atteinte à la qualité de vie du chien, de l'entourage, entraînant des peurs, des problèmes de voisinage, une détérioration des relations entre humains et entre le chien et ses proches.

Une **meilleure connaissance du chien**, de ses besoins, de ses caractéristiques, assure une prise de conscience aux propriétaires, une éducation adaptée à l'individu et au contexte. Les croyances (goût du sang, gardien, protection, loup...) et l'anthropomorphisme sont les ennemis des chiens ; l'évaluation amène du rationnel, de l'analyse, des connaissances, pour **dépasser l'émotion et établir une stratégie rationnelle**.

L'évaluation conduit à identifier l'état émotionnel du chien, définir ses compétences relationnelles, pour proposer un programme d'amélioration, à travers des mesures éducatives ou thérapeutiques. L'objectif est une meilleure **insertion sociale et familiale du chien**, une intensification de l'attachement du foyer au chien. Les risques d'euthanasie sont diminués.

Évaluer le chien pour protéger son entourage

Les **morsures** concernent **en majorité l'entourage familial**. C'est l'intérêt de tous de mettre en place des mesures pour les empêcher. Après une morsure, il s'agit de **diminuer le risque de récurrence**, de prévenir des accidents ultérieurs plus graves.

Les intérêts des proches et ceux du chien se rejoignent. Au-delà de la prévention des accidents, c'est toute **la qualité de la relation** qui est en jeu, pour le **bien-être** des humains et des chiens.

Favoriser une prise en charge précoce en consultation comportementale, dès le stade des menaces, dès que l'inquiétude s'installe, permet d'éviter des passages à l'acte.

Évaluer le chien pour protéger son détenteur

Le propriétaire (ou le détenteur), sensible au danger que fait courir son chien à son entourage se prémunit des complications importantes. Il **est pleinement responsable** des actes commis par son animal.

En cas de récurrence de morsure, la loi du 20 juin 2008 a alourdi les sanctions pour les propriétaires de chiens en infraction : le chien peut être saisi, voire même euthanasié, les peines (amende + prison) peuvent être très lourdes, surtout en cas de circonstances aggravantes.

Selon les contrats, les frais d'évaluation peuvent être pris en charge par l'assurance responsabilité civile

Pour tous documents utiles et réponses aux questions : www.zoopsy.com